



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

Cluster Sciences pharmaceutiques

Bachelier en Sciences
pharmaceutiques

Université de Namur (UNamur)

Dominique PORQUET
Claude MAILHOT
Zacharie SADEK

1^{er} juillet 2024

Table des matières

1. Sciences pharmaceutiques : Université de Namur	3
2. Synthèse	4
3. Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	7
4. Critère A	8
5. Critère B.....	12
6. Critère C.....	18
7. Conclusion	19
8. Droit de réponse de l'établissement.....	20

Sciences pharmaceutiques : Université de Namur

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2023-2024 à l'évaluation continue du bachelier en Sciences pharmaceutiques dans le cadre du *cluster* « Sciences pharmaceutiques ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2017-2018.

Dans ce cadre, le comité d'évaluation continue, mandaté par l'AEQES et accompagné par un membre de la Cellule exécutive, a mené une visite le 13 février 2024 à l'Université de Namur. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le bachelier en Sciences pharmaceutiques, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation complète du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi à la suite de la visite de 2017-2018 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Dominique Porquet, expert pair et en gestion de la qualité, président du comité
- Claude Mailhot, experte paire et en gestion de la qualité
- Zacharie Sadek, expert étudiant

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Une démarche qualité institutionnelle régulièrement amplifiée
- Une université qui attire et engage tous les acteurs concernés
- La participation des étudiants aux principales instances
- La création d'un cycle de master permettant un continuum dans la formation du pharmacien
- Des améliorations pertinentes apportées au programme de bachelier

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Un manque de *leadership* fort pour le pilotage de la structure
- Un conseil pédagogique pas encore en fonction, réduisant les activités de réflexions pédagogiques
[Droit de réponse de l'établissement](#)
- Un déficit de personnel d'encadrement des étudiants
- Une disponibilité de locaux encore insuffisante
[Droit de réponse de l'établissement](#)
- Une communication insuffisante vers les étudiants (débouchés, mobilité)
[Droit de réponse de l'établissement](#)

OPPORTUNITÉS

- L'évolution du métier de pharmacien
- La mise à jour (en cours) du référentiel de compétences au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)

MENACES

- L'impact du manque de moyens sur la motivation de tout le personnel d'encadrement et sur leur risque d'épuisement

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

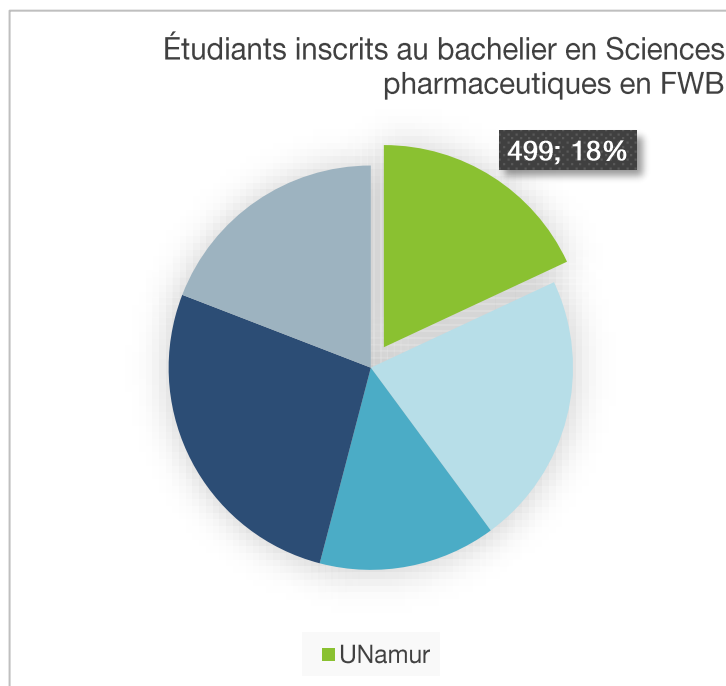
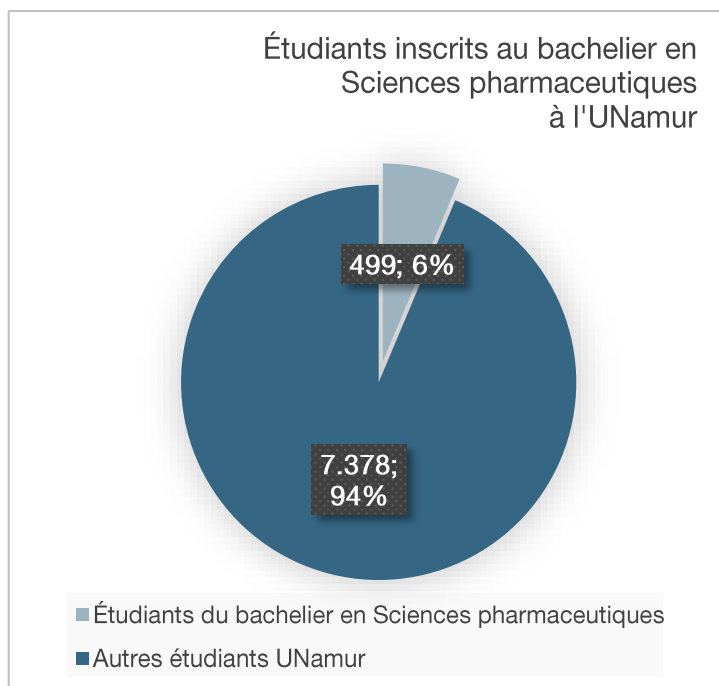
- 1 Préciser le rôle de chacune des trois commissions (conseil de département, conseil pédagogique, commissions de contact) pour la révision des programmes, en définissant de nouveau les missions du conseil pédagogique.
- 2 Veiller à ce que le conseil pédagogique soit réactivé le plus rapidement possible par le conseil de département sous l'autorité de son responsable, afin d'assurer un espace de discussion transversale sur les programmes d'études.
- 3 Prendre toutes les mesures pour améliorer significativement le taux de participation des étudiants aux enquêtes d'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE).
- 4 Renforcer les actions de communication auprès des étudiants.
- 5 Poursuivre et amplifier toutes les initiatives pour développer de nouvelles méthodes pédagogiques.
- 6 Mettre en place une réflexion globale sur la pertinence des travaux pratiques (TP) dans la formation du pharmacien.
- 7 Recruter de nouveaux enseignants pour faire face à la pénurie dans le département de Pharmacie.
- 8 Encourager les efforts pour analyser les charges de travail (fiches descriptives de fonction) et mieux les répartir.
- 9 Accélérer et développer les travaux pour permettre de disposer de locaux en quantité et qualité appropriées.
- 10 Encourager le département de Pharmacie à développer une culture qualité dans toutes ses activités, sous l'autorité d'une direction affirmant un *leadership* clair dans cet objectif.

Présentation de l'établissement et du programme évalué

Fondée en 1831, l'Université de Namur (UNamur), anciennement nommée Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix, est aujourd'hui constituée de sept facultés (Droit, Philosophie et Lettres, Sciences économiques, sociales et de gestion, Informatique, Médecine, Sciences, Sciences de l'éducation et de la formation) et d'une école des Langues vivantes. Toutes facultés confondues, l'UNamur organise 23 bacheliers, 9 masters à 60 crédits, 16 masters à 120 crédits (dont deux en codiplômation), des masters de spécialisation, des formations de troisième cycle, des formations à l'enseignement et des formations continues.

Plus précisément, la faculté de Médecine est scindée en quatre départements : Médecine, Pharmacie, Sciences biomédicales et Psychologie. Les Sciences pharmaceutiques sont enseignées dans le département de Pharmacie, dont la création remonte à la fin des années 1990 et dont le rattachement à la faculté de Médecine date du début des années 2000.

En 2021-2022, 499 étudiants étaient inscrits au bachelier en Sciences pharmaceutiques à l'UNamur. Ces 499 étudiants représentent 6 % du nombre total d'étudiants inscrits à l'UNamur, à savoir 7877 étudiants. Ils représentent 18 % du nombre total d'étudiants inscrits au même bachelier dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), à savoir 2765 étudiants.²



² Source : CRef, année de référence 2021-2022.

Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Le comité a noté qu'un certain nombre d'évolutions étaient intervenues à l'Université de Namur (UNamur) depuis la dernière visite de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) en 2017-2018 :

La première évolution correspond à la création du master en Sciences pharmaceutiques en codiplômation avec l'Université catholique de Louvain (UCLouvain). Cet événement a conduit le département de Pharmacie à revoir en partie le programme de bachelier, afin d'assurer une continuité dans la formation des étudiants entre le cursus de bachelier et le cursus de master et permettre *de facto* aux étudiants d'acquérir, au cours du cycle de bachelier, les bases nécessaires à la maîtrise des concepts qui sont abordés de manière approfondie lors du cycle de master. En pratique, les modifications du programme opérées concernent la réorganisation du volume horaire de certains cours du programme de bachelier, afin de réduire la charge horaire présentielle des étudiants et de redistribuer certaines unités d'enseignement (UE) dans le programme de master, pour assurer une formation cohérente et évolutive. Certaines UE font à présent partie du cycle de master et ont été supprimées du cycle de bachelier comme la Microbiologie médicale, et la Pathologie générale a été remplacée par la Sémiopathologie. La réduction de la charge horaire présentielle avait pour objectif de permettre aux étudiants de développer un travail individuel plus conséquent, leur permettant d'approfondir les notions acquises durant les cours en présentiel.

La seconde évolution est un constat : depuis 2013, une forte augmentation du nombre d'étudiants inscrits au bachelier en Sciences pharmaceutiques de l'UNamur est constatée et, plus précisément, un doublement des effectifs (d'un peu moins de 300 étudiants en 2013 à environ 600 étudiants en 2022). Le nombre d'inscriptions au master en Sciences pharmaceutiques suit naturellement, mais avec retard, la tendance à l'augmentation du nombre d'inscrits en bachelier. Cette augmentation a naturellement induit des difficultés tant en termes d'infrastructures qu'en termes de ressources humaines, ces dernières n'ayant été que partiellement compensées.

Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

CONSTATS ET ANALYSES

Démarche d'amélioration continue : fonctionnement et caractère pérenne

- 1 Depuis l'initiation de la démarche qualité en 2012, le comité constate que l'UNamur a amplifié sa démarche en se dotant d'outils managériaux complémentaires, en mettant en place une cellule support spécifique et en identifiant des référents. La cellule support est soutenue par deux fonctions, un « *data manager* » et un « *process manager* », dont les activités concourent au pilotage de l'établissement et participent à la fois à la politique de son suivi sur plusieurs axes (enseignement, recherche, etc.) et à l'établissement d'indicateurs variés (taux de réussite des étudiants, éléments décisionnels pour la finançabilité des étudiants, indicateurs ressources humaines (RH), etc.). Par ailleurs, l'UNamur a participé à la phase pilote des évaluations institutionnelles en 2020, témoignant ainsi de son engagement dans une démarche plus globale de déploiement d'une culture qualité. Cette politique se développe donc à la fois avec une vision institutionnelle et avec une vision plus pratique au niveau des facultés et des départements. À cet égard, le comité n'a toutefois pas clairement identifié la formalisation d'une démarche qualité au sein du département de Pharmacie, en assurant un suivi prospectif du programme (voir ci-dessous) à l'aide des outils et des modalités mis en place par l'université.
- 2 Le comité prend acte que, suite à la dernière visite d'évaluation, un certain nombre de recommandations ont servi à établir un plan d'action qui a ensuite été décliné sous l'autorité des trois conseils essentiels au fonctionnement du département de Pharmacie : le conseil de département (sous la présidence du directeur de département) qui se réunit une fois par mois, le conseil pédagogique (sous la présidence du coordinateur pédagogique) et les commissions de contact (sous la présidence également du coordinateur pédagogique) organisées par cycle (bachelier et master). Le comité note que la fonction de coordinateur pédagogique est nouvelle dans l'organisation du département de Pharmacie et qu'elle doit contribuer favorablement à un élargissement de la réflexion sur les programmes visant leur amélioration.

- 3 Le comité constate toutefois que la démarche d'amélioration des programmes n'est pas suffisamment explicite concernant le rôle de chacune des trois instances (conseil de département, conseil pédagogique et commissions de contact) et qu'il n'existe pas réellement de processus clair ni de *leadership* bien établi au sein du département de Pharmacie pour cette démarche. Plus précisément, la mission du conseil pédagogique n'est pas clairement définie et, de fait pour le moment, il ne se réunit pas du fait que son règlement n'a pas encore été officiellement acté. Il n'est pas douteux que beaucoup d'énergie a été dépensée pour la mise en place du master, qui lui dispose d'un conseil de gestion spécifique, et que cela a dû se faire au détriment du cycle de bachelier, vu le peu de temps disponible qu'il restait. Cependant, le comité est particulièrement soucieux du fait que la mise en place très rapide du conseil pédagogique n'ait pu intervenir et invite la direction du département à exercer toute son influence et son autorité pour faire acter dans les meilleurs délais cette mise en œuvre par le conseil de département.
- 4 En toute théorie, le conseil pédagogique devrait aussi pouvoir s'appuyer sur les résultats des enquêtes relatives aux évaluations des enseignements par les étudiants (EEE) ainsi qu'aux enquêtes théoriques de programme qui se déroulent tous les trois ans. Ces EEE, dont les résultats sont retournés à chaque enseignant responsable de l'enseignement correspondant et au doyen, s'avèrent malheureusement très peu pertinentes du fait du très faible taux de réponse des étudiants. Le comité note toutefois que l'équipe de direction a pris conscience de la situation et qu'elle a déjà initié plusieurs réflexions à ce sujet. Il note également qu'en l'état, les EEE institutionnelles ne sont pas adaptées à l'ensemble des UE du programme de Pharmacie. Cependant, des initiatives individuelles peuvent porter leurs fruits, quand par exemple les évaluations peuvent se faire à un moment particulier du cours, permettant par là-même des questions portant spécifiquement sur le programme de Pharmacie, même si, dans ce cas bien sûr, les absents n'y participent pas. Le comité constate aussi que les résultats des EEE sont pris en compte dans les dossiers de promotion académique.
- 5 Il est à noter que le déploiement de différents dispositifs a déjà donné des résultats très concrets pour l'amélioration des programmes d'études, comme la mise en place d'une plateforme pour l'apprentissage de la prise en charge de première ligne des patients, favorisant ainsi un début de formation interprofessionnelle, avec entre autres une pharmacie didactique sur laquelle nous reviendrons.

Stratégie et priorisation des objectifs de l'établissement et de l'entité

- 6 Comme cela vient d'être précisé, le suivi des recommandations formulées en 2017-2018 par le comité précédent de l'AEQES constitue le plan d'action qui a été décliné sous forme d'actions majeures. Celles-ci ont été en partie mises en œuvre, et le comité a fait un premier point sur l'avancée de ces différentes actions sur lesquelles il va ensuite revenir.
- 7 En forme de préambule, il était recommandé de mettre en place une nouvelle politique qualité institutionnelle et de la faire percoler dans tous les départements. L'UNamur a pris en compte ces recommandations, et les démarches d'appropriation par la faculté de Médecine et par le département de Pharmacie sont en cours actuellement.

- 8 La formalisation du département de Pharmacie a été réalisée, et un organigramme a été établi. La participation des étudiants aux instances institutionnelles, en particulier aux commissions de contact, est également réelle, ne serait-ce que par des délégués étudiants.
- 9 En suivi des recommandations, un court stage d'observation (d'une durée de trois heures) a été créé en bac 3, et une pharmacie didactique a été aménagée. Cette dernière sert plus spécifiquement aux étudiants de master, mais les étudiants du cycle de bachelier y effectuent quelques activités en préparation à leur stage d'observation.
- 10 Pour ce qui concerne les indicateurs de suivi du programme, l'amélioration du système d'évaluation en ligne des enseignements, l'adéquation entre les ECTS³ et la charge de travail effective des étudiants et le développement du dispositif *Erasmus*, le comité considère, comme d'ailleurs en grande partie le département de Pharmacie lui-même, que ces dossiers sont en cours, et il va donc y revenir de façon plus détaillée dans la suite de ce rapport (sauf pour le dispositif d'EEE abordé ci-dessus).
- 11 Pour les autres recommandations, il s'agissait de développer un master en Sciences pharmaceutiques et d'adapter le programme de bachelier, ce qui a été fait en 2018, et de gérer l'augmentation du nombre d'étudiants (voir ci-dessous) et l'amélioration de la cohérence des programmes annuels des étudiants (PAE). Par ailleurs, il était également prévu d'augmenter la participation des acteurs du monde professionnel au fonctionnement du département de Pharmacie, ce qui a été débuté, mais qui n'apparaît pas encore clairement aujourd'hui.
- 12 Quelques autres éléments, comme l'exploitation du statut d'étudiant-chercheur, l'exploitation et la promotion des dispositifs d'aide aux étudiants, la mise à disposition des ressources éducatives de la bibliothèque universitaire (BU) et le développement des pédagogies innovantes, seront également abordés dans la suite de ce rapport.
- 13 En ce qui concerne la révision des programmes, le comité constate que la séquence théorique des événements est la suivante : chaque mois, la commission de contact « bachelier » se réunit autour du conseiller (ou coordinateur) pédagogique, en présence des enseignants et des étudiants représentant les trois années de ce cycle. Y sont évoqués les problèmes et difficultés de tous ordres (horaires des travaux pratiques (TP), changement tardif d'horaires des cours, problèmes avec un enseignant, etc.). Pour certaines situations, les problèmes ont pu faire l'objet d'une alerte écrite des étudiants. Le comité se félicite que, grâce à ces commissions de contact, les étudiants sont bien associés aux réflexions relevant de l'organisation de leur cursus. Toutefois, d'après ce qu'en comprend le comité, cette commission de contact est essentiellement opérationnelle, et les discussions qui s'y déroulent de façon régulière semblent témoigner de la justesse de ce constat. Dans ces conditions, les questions relevant précisément d'une modification des programmes ne sont pas traitées en conseil pédagogique qui, en théorie, peut être saisi par les étudiants et par les enseignants. Ce conseil pédagogique, par principe et par construction (composition particulière incluant de façon obligatoire et réglementaire les enseignants de diverses origines, les étudiants, le personnel administratif participant à la formation et des professionnels en exercice, encore insuffisamment associés à toutes les réflexions sur la mise en place des programmes), pourrait avoir une mission plus large et stratégique de pilotage du programme, en respectant par ailleurs le référentiel de compétences établi par les doyens « de pharmacie » de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) (référentiel de 2019 de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES)). Toutefois, le comité a pu observer que, d'une part,

³ *European Credit Transfer and Accumulation System* ou Système européen de transfert et d'accumulation de crédits.

ce référentiel ne semblait pas encore traduit de façon pratique au sein du programme d'études et que, d'autre part, il était actuellement en cours de révision, toujours sous l'autorité de l'ARES. L'ensemble des réflexions pédagogiques pourraient conduire par ailleurs à l'établissement d'indicateurs permettant de constituer une base pour la révision des programmes.

Caractère explicite de la démarche d'amélioration continue

- 14 Beaucoup des démarches d'amélioration des programmes sont conduites par les différents conseils indiqués plus haut, et les comptes rendus de ces conseils sont autant de moyens d'information et de communication auprès de l'ensemble des acteurs de la formation et des étudiants. Comme indiqué également ci-dessus, les étudiants sont largement associés à ces démarches.

RECOMMANDATIONS

- 1 Formaliser la démarche qualité au sein du département de Pharmacie en assurant un suivi prospectif du programme à l'aide des outils et modalités mis en place par l'université (notamment tableaux de bord, nomination de référents qualité, participation à une communauté de pratiques, communication active avec les parties prenantes, exploitation optimisée des résultats des EEE).
- 2 Préciser le rôle de chacune des trois instances (conseil de département, conseil pédagogique, commissions de contact) pour la révision des programmes, en redéfinissant les missions du conseil pédagogique.
- 3 Veiller à ce que le conseil pédagogique soit activé le plus rapidement possible par le conseil de département sous l'autorité du responsable de ce dernier conseil.
- 4 Prendre toutes les mesures pour améliorer significativement le taux de participation des étudiants aux EEE et veiller à ce que certaines questions de ces enquêtes portent spécifiquement sur le programme de Pharmacie.
- 5 Associer de façon plus large le monde professionnel à la réflexion sur les programmes.
- 6 Établir des indicateurs et des critères pour guider les réflexions lors de la révision des programmes.

Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

CONSTATS ET ANALYSES

Retour réflexif et nouveau plan d'action

- 1 Le comité a noté que le plan d'action a été préparé au sein du département en équipe restreinte pour être proposé ensuite au conseil de département afin de l'avaliser. Il a également, comme indiqué dans la partie consacrée aux constats et analyses du critère A, pris note des différentes instances et actions mises en place pour l'adaptation et l'amélioration du programme.
- 2 En ce qui concerne les différents travaux destinés à la mise en place de nouveaux locaux, permettant de garantir une gestion plus optimale du nombre croissant des étudiants en particulier au niveau des cours pratiques et des séminaires proposés dans le cursus des Sciences pharmaceutiques, le comité a pu se rendre sur différents lieux où ces travaux se déroulaient et peut témoigner de l'avancement de ces travaux. Toutefois, le comité est très conscient du fait que l'équipe de direction devra veiller à éviter toute démotivation face aux tâches très lourdes du personnel permanent.

Pertinence du programme

- 3 En ce qui concerne l'amélioration de la pertinence du programme, nous allons envisager plusieurs éléments qui peuvent y concourir, dont la création du cycle de master, l'information donnée aux étudiants sur les débouchés de leur formation, la mobilité et le projet d'exploitation du statut d'étudiant-chercheur.
- 4 Le département de Pharmacie de l'UNamur a développé en codiplômation avec l'UCLouvain un master en Sciences pharmaceutiques. Les indications fournies au comité font état d'une demande croissante de professionnels qualifiés dans le domaine de la santé en FWB. Le comité constate que cette création a constitué un élément moteur pour les étudiants, entraînant ainsi une forte augmentation des effectifs en cycle de bachelier. Cette dernière ne s'est pas accompagnée des ressources suffisantes en infrastructures et en ressources humaines, générant ainsi de lourdes difficultés pour le département de Pharmacie.
- 5 L'information des étudiants sur le cursus pharmaceutique dans son ensemble avec une présentation des débouchés pour les pharmaciens diplômés est absolument essentielle. Le comité a bien identifié que, d'une part, en début de bloc 1, un cours est dispensé sur « l'introduction aux sciences pharmaceutiques », cours accompagné de plus de cinq séminaires donnés par des pharmaciens qui travaillent dans des environnements professionnels différents. Une nouvelle séance d'informations sur les métiers et sur les masters est organisée au milieu du second quadrimestre de bloc 3. Toutefois, le comité pense qu'une plus grande répétition de ce type d'information est indispensable pour s'assurer qu'une majorité d'étudiants soit parfaitement informée ou, en tout cas, le soit suffisamment, avant et au cours du cycle de master, au moment

où intervient la réflexion sur le choix ultérieur d'autres masters spécialisés, ouvrant ainsi les possibilités sur d'autres champs professionnels. Par ailleurs, l'initiative de mettre en place des *Job Days*, à l'instar de ce qui est fait en Sciences biomédicales, pourrait également constituer une piste de réflexion intéressante.

- 6 En ce qui concerne la mobilité des étudiants, le département de Pharmacie a progressivement développé le programme *Erasmus+*, en établissant de nouveaux partenariats avec différentes universités. C'est ainsi qu'est proposé aux étudiants de passer un séjour à l'étranger d'un ou de deux semestres durant la troisième année de bachelier ou la première année de master (partenariats établis avec les universités de Montpellier, de Toulouse et de Lille en France ainsi qu'avec l'université de Valence en Espagne).
- 7 En complément, le comité a noté que le département de Pharmacie a développé des échanges *IN/OUT*, permettant la mobilité des étudiants entrants et sortants pour des périodes d'études à court (un mois minimum) ou à moyen terme (un quadrimestre minimum). Le comité apprécie très favorablement toutes ces initiatives et cette politique d'ouverture à l'international, mais il a également pu constater que ces possibilités restent malheureusement trop peu connues de la part des étudiants et que les dispositifs d'accompagnement aux étudiants qui souhaitent s'engager dans une mobilité à l'international ne sont pas suffisamment développés.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 8 Enfin, le comité a également relevé que le projet de l'exploitation du statut d'étudiant-chercheur dans la formation en bachelier en Sciences pharmaceutiques n'a pas pu être réalisé. Le comité laisse tout le champ de la réflexion au département de Pharmacie pour juger de l'opportunité de la mise en place de ce projet.

Cohérence du programme

- 9 Le comité constate que le département de Pharmacie a pris un certain nombre de mesures pour travailler sur l'amélioration de la cohérence du programme, comme le recrutement d'un coordinateur pédagogique, les adaptations du programme de bachelier suite à la mise en place du programme de master, les méthodes d'évaluation des apprentissages.
- 10 Le comité comprend que l'engagement d'un coordinateur pédagogique devrait pouvoir contribuer à améliorer l'ensemble des réflexions et décisions pédagogiques permettant de réels progrès dans la qualité de l'enseignement. En effet, selon sa mission, le coordinateur pédagogique aide au développement des programmes et des cours innovants qui répondent aux besoins des étudiants et travaille en étroite collaboration avec les enseignants et assistants pour améliorer leurs méthodes d'enseignement. En outre, il doit aider à améliorer la communication entre les enseignants, les étudiants et les responsables administratifs, en organisant des réunions régulières et en encourageant le partage d'informations et de bonnes pratiques. Il doit travailler enfin en étroite collaboration avec les responsables administratifs pour planifier et allouer les ressources de manière stratégique et est chargé du développement des partenariats avec d'autres établissements (programme *Erasmus+*). Ces missions apparaissent très larges, et le comité n'est pas sûr à ce stade que le coordinateur soit susceptible de toutes les remplir. La principale difficulté identifiée est le manque d'un appui administratif suffisant pour que, d'une part, le coordinateur puisse assurer l'ensemble de ses tâches et, d'autre part, il puisse le faire dans le cadre d'un conseil pédagogique enfin installé et actif. De même, la mise en

place définitive de cette instance paraît indispensable pour permettre que s'y développent toutes les réflexions pédagogiques visant à la pertinence, à la cohérence et à l'efficacité du programme, en particulier concernant les adaptations du programme de bachelier depuis la mise en place du programme de master. Certaines de ces adaptations sont déjà opérationnelles, comme indiqué au tout début de ce rapport, alors que d'autres sont à développer : en bac 3, le déséquilibre entre les deux quadrimestres (Q1 avec des cours volumineux, mais peu de TP ; Q2 avec des cours moins volumineux, mais beaucoup de TP) ; la fixation du nombre pertinent d'ECTS pour chaque enseignement (ECTS identiques pour des étudiants suivant le même enseignement, mais poursuivant des parcours différents, où l'importance de chaque enseignement n'est précisément pas la même) et la poursuite du travail sur l'allègement des charges présentiels des étudiants. Le comité note également la mise en place de groupes de travail et de réflexion sur différentes thématiques, dont l'analyse pharmaceutique, la pharmacologie, la pharmacothérapie et la toxicologie, de même que sur les TP, ainsi que sur la physiologie, la physiopathologie et l'immunologie. Enfin, le comité note que la professionnalisation du cycle de bachelier reste à consolider et que l'identification des éléments à mettre en place à cet égard pourrait faire partie des responsabilités du conseil pédagogique.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 11 Le département de Pharmacie a créé une pharmacie didactique avec la mise en place de jeux de rôles dans les cours de Relation pharmacien-patient et de Pharmacothérapie proposés en troisième année de bachelier et en première année de master. Ces dispositifs de formation, en reproduisant les conditions réelles de l'exercice pharmaceutique, offrent l'environnement adéquat pour l'acquisition des compétences professionnelles correspondant à cet exercice ainsi qu'aux nouvelles responsabilités du métier. Comme a pu le constater le comité, cette pharmacie didactique est maintenant bien en place, mais, pour déployer toute son efficacité, elle ne semble pas encore disposer des ressources humaines suffisantes pour lui permettre d'assurer la professionnalisation de la formation et d'apporter certaines connaissances de terrain, en particulier les connaissances techniques et théoriques de la réglementation.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 12 Le comité souligne l'organisation d'un stage en fin de cycle de bachelier où l'étudiant est en observation pendant une durée de trois heures. Néanmoins, ce format permet difficilement aux étudiants de découvrir l'univers du travail en pharmacie, sous ses différents aspects.
- 13 Pour ce qui concerne les méthodes pédagogiques, le comité a noté les efforts qui ont été accomplis par certains enseignants pour essayer de développer, dans la mesure du possible, de nouvelles approches pédagogiques et ainsi permettre une plus grande interaction avec les étudiants (utilisation de *Wooclap* par exemple), voire pour mettre en place des cours de pédagogie inversée, ce qui reste l'exception, la forte augmentation de la cohorte en bachelier semblant avoir fortement limité les initiatives à cet égard. Le comité a cependant bien noté que les enseignants sont encouragés à cette diversification des méthodes pédagogiques par la mise en place d'un dispositif d'échange entre enseignants (les sessions PUNCH, Pédagogie Universitaire Namuroise en Changement).

- 14 En ce qui concerne les TP, le comité constate leur grande importance dans la formation du pharmacien en FWB et, tout particulièrement, à l'UNamur. Au cours des entretiens qu'il a pu avoir, il a également acquis la conviction de cette importance aux yeux des enseignants du département de Pharmacie. Pour autant, le comité est bien conscient que l'augmentation des effectifs étudiants pose de réelles difficultés non seulement du point de vue des locaux de laboratoires et des matériels disponibles, mais aussi du point de vue des enseignants capables d'encadrer tous ces étudiants. Ainsi, certains de ces enseignants sont contraints à un nombre important de répétitions de la même séance (jusqu'à 12 fois), rendant cette tâche épuisante et très démotivante. Le comité a particulièrement noté que de nombreuses adaptations avaient déjà permis un certain allègement du poids de ces TP du fait d'une politique de rationalisation, à encourager fortement, politique basée sur une réflexion sur les prérequis et les corequis des TP, sur leur contenu, en termes de ce qui peut être nécessaire aux pharmaciens, en évitant les répétitions. En revanche, la charge des étudiants, avec la systématisation des interrogations à l'entrée des TP et des travaux qu'ils doivent rendre en aval, paraît trop élevée. Par ailleurs, le comité se pose de façon plus générale la question de la pertinence de chacun des TP dans la formation actuelle du pharmacien, à l'aune des fortes évolutions de ce métier et du futur référentiel de compétences (en cours de révision, voir ci-dessus).
- 15 À propos des modes d'évaluation des apprentissages, le comité a malheureusement constaté que la forte augmentation des cohortes avait dû faire abandonner un certain nombre d'examens oraux au bénéfice de questionnaires à choix multiples (QCM), qui ne sont pas la méthode d'évaluation la plus appropriée. Le comité a aussi noté que les méthodes d'évaluation des apprentissages étaient peu diversifiées et que le recours au contrôle continu restait limité. De plus, le comité a constaté l'utilisation de pénalités (points négatifs) pour certains examens à choix multiples.

Efficacité et équité du programme

- 16 L'augmentation des cohortes en Sciences pharmaceutiques a été relevée dès le début de ce rapport. Elle est liée à plusieurs facteurs, incluant une augmentation globale des cohortes à l'université toutes disciplines confondues, liée elle-même à un attrait particulier pour l'UNamur, université à taille humaine et située en centre-ville et à une très forte attraction pour les Sciences pharmaceutiques depuis la mise en place du cycle de master.
- 17 Cette augmentation très forte des effectifs pose entre autres le problème de l'encadrement des étudiants et donc de ressources humaines suffisantes. Le comité ne peut que constater que la création du master en Sciences pharmaceutiques en codiplômation avec l'UCLouvain ne s'est pas accompagnée d'une augmentation significative des ressources humaines, puisque le département de Pharmacie ne s'est vu renforcé que de 0,4 ETP (équivalent temps plein) académique, 328 heures APH (personnel payé à l'heure), 3 assistants, 1 technologue de laboratoire et 0,8 ETP de coordinateur pédagogique.
- 18 Toutefois, plusieurs difficultés rendent délicate l'analyse de cette problématique et de ses conséquences. Tout d'abord, en début du cycle de bachelier, de nombreux enseignements (chimie, physique, biologie, etc.) sont fortement mutualisés avec les Sciences biologiques, les Sciences biomédicales, la Chimie, et les enseignants de ces disciplines sont essentiellement issus des rangs de la faculté des Sciences et de la faculté de Médecine. Pour faire progresser le sentiment d'appartenance au

département de Pharmacie, le comité a positivement perçu le fait qu'en conseil de département, de nombreux sujets d'intérêt pour l'ensemble des enseignants étaient abordés de façon collective, comme les conditions de réussite aux examens oraux, la réflexion sur une habilitation supplémentaire, etc.

- 19 Par ailleurs, pour le cycle de bachelier, des difficultés émergent également concernant les charges de travail, et à ce propos, une analyse récente par le département des charges de travail effectuées relève de fortes inégalités parmi les membres du personnel. Le département souhaite donc rationaliser ces charges. Par exemple, pour les assistants, l'une des hypothèses est de rassembler leurs charges sur une période de l'année, afin qu'ils puissent se concentrer sur leurs recherches à une autre période. Toutefois, certains assistants se trouvent particulièrement chargés, puisqu'ils sont aussi impliqués dans les cours théoriques et participent à la rédaction et à la correction des examens. De façon générale, le département cherche à avoir un maximum d'équilibre entre les charges d'enseignement, celles des travaux pratiques, celles de la recherche ou celles d'activités administratives, comme la gestion des PAE personnalisés qui correspond à un travail considérable, et le comité ne peut qu'encourager tous ces efforts. Pour le comité, il apparaît clairement qu'une certaine forme de démotivation se fait jour au sein de l'ensemble du personnel et, plus particulièrement, du personnel temporaire et que ce phénomène ne peut que nuire à échéance à la qualité de l'enseignement et de la recherche en Sciences pharmaceutiques.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 20 Le comité souligne positivement la politique prioritaire du département qui a prévu la mise en place de fiches descriptives de fonction et l'attribution de ces fiches aux différents membres du département, en fonction de leur statut et de leur contrat de travail. Cela paraît d'autant plus pertinent que, dans le plan stratégique de l'institution, figure en place significative le bien-être. À ce propos, l'UNamur a mené une enquête auprès des doctorants sur, entre autres, la surcharge de travail, avec le souhait d'avoir une vision transversale et en posant la question « c'est quoi être un assistant d'enseignement et de recherche à l'UNamur ? ».
- 21 Pour autant et de façon générale, le comité ne peut que constater une insuffisance de ressources humaines pour la prise en charge de ces cohortes d'étudiants et il ne peut qu'alerter l'université sur cette pénurie. Le comité reconnaît que les autorités académiques sont apparues très conscientes de ces difficultés et prêtes à développer un plan d'action à ce sujet.
- 22 L'augmentation des cohortes d'étudiants a également des répercussions sur la disponibilité suffisante des locaux, et le comité a noté le fait que certains locaux étaient peu appropriés, avec parfois même une difficulté pour les étudiants de voir correctement l'écran de projection. Le comité a pris acte que ce sujet était prioritaire pour le département, la faculté et l'université et que plusieurs adaptations et aménagements avaient déjà eu lieu, que ce soient des auditoriums ou des salles de TP ou la pharmacie didactique. Certains de ces « nouveaux » locaux sont en travaux actuellement, mais pourront ouvrir pour la rentrée prochaine, comme le comité l'a lui-même constaté lors de sa visite.
- 23 En termes d'équité et d'aide à la réussite, le comité a conscience que l'UNamur a toujours été fortement préoccupée de mettre en place différents dispositifs d'aide à la réussite dans un environnement où le taux d'échec étudiant est important, lié à des difficultés particulières liées au niveau d'un certain nombre d'étudiants, et il encourage vivement toute l'institution à poursuivre ses efforts dans ce sens.

- 24 Le comité a pris note par ailleurs qu'une bibliothèque pharmaceutique avait été mise en place au sein du département de Pharmacie, en collaboration avec la Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin (BUMP). Cette initiative permet d'« offrir un accès facilité aux ressources éducatives telles que des manuels, des revues, des articles de recherche, des thèses, des mémoires et des rapports sur les essais cliniques ». Par ailleurs, il est à noter que les ouvrages scientifiques du département de Pharmacie ont été rassemblés et encodés dans le catalogue « UNamur ».
- 25 Enfin, le comité désire attirer l'attention des responsables du département sur le manque relatif d'un syllabus complet des cours, voire de notes de cours complets, pour les étudiants qui ont des troubles de l'attention.

RECOMMANDATIONS

- 1 Amplifier toutes les séquences d'information sur les masters et sur les débouchés des métiers de pharmacien, tout au long du cursus.
- 2 Mener des actions répétées de communication auprès des étudiants pour mieux faire connaître les dispositifs proposés pour les mobilités internationales.
- 3 Poursuivre la réflexion sur la pertinence de l'exploitation du statut d'étudiant-chercheur.
- 4 Faire travailler le conseil pédagogique sur la révision des programmes, mais aussi sur de nombreux dossiers comme le rééquilibrage du bloc 3, la fixation des ECTS les plus pertinents, la préprofessionnalisation du cycle de bachelier.
- 5 Professionnaliser la pharmacie didactique en recrutant des pharmaciens en activité professionnelle.
- 6 Allonger le stage d'observation de trois heures en fin de cycle de bachelier en véritable stage de découverte d'une durée minimale de deux semaines.
- 7 Poursuivre et amplifier toutes les initiatives pour développer de nouvelles méthodes pédagogiques sollicitant un apprentissage actif des étudiants.
- 8 Alléger la charge des étudiants pendant les TP.
- 9 Poursuivre la réflexion sur la rationalisation des TP actuels et mettre en place une réflexion globale sur la pertinence des TP dans la formation du pharmacien.
- 10 Pour l'évaluation des apprentissages, poursuivre leur diversification, en faisant plus appel au contrôle continu.
- 11 Cesser d'appliquer des points négatifs dans les QCM où cette pratique persiste.
- 12 Encourager les efforts de planification de l'UNamur pour faire face à la pénurie d'enseignants dans le département de Pharmacie.
- 13 Encourager les efforts pour analyser les charges de travail (fiches descriptives de fonction) et mieux les répartir.
- 14 Accélérer et développer les travaux pour permettre de disposer de locaux en quantité et qualité appropriées.
- 15 Renforcer tous les dispositifs d'aide aux étudiants.
- 16 Envisager la mise à disposition de syllabus complets des cours.

Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

CONSTATS ET ANALYSES

Culture qualité de l'établissement et de l'entité

- 1 Le comité a pris en compte qu'au-delà des démarches qualité relevées au titre du critère A en début de ce rapport, c'est une vraie culture qualité que l'UNamur souhaite développer. Devant sa volonté d'aller dans ce sens, en 2018, une nouvelle coordinatrice qualité institutionnelle a été engagée pour mener l'évaluation institutionnelle lancée par l'AEQES, et l'UNamur a été sélectionnée pour participer à la phase pilote de cette expérimentation. C'est ainsi qu'une évaluation institutionnelle a eu lieu en 2020. À l'issue de cette évaluation, un plan d'action institutionnel a été adopté en 2022.
- 2 Le comité ne peut que former le vœu que cette culture qualité se développe et imprègne toutes les facultés et départements de l'université et, tout particulièrement, la faculté de Médecine et le département de Pharmacie.

Implication des parties prenantes

- 3 Cependant, malgré la participation active des enseignants et des étudiants à la démarche d'amélioration des programmes, au travers de leur participation aux conseils de département et aux commissions de contact, le comité n'a pas eu clairement la démonstration que toutes les parties prenantes partageaient le même souci de la mise en œuvre d'une vraie culture qualité au sein du département de Pharmacie. Cela est, pour le comité, lié au fait que la direction du département ne semble pas démontrer le *leadership* rassembleur nécessaire à l'adhésion de l'ensemble des membres du département à un management structuré des processus et au plein développement de la démarche qualité.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

RECOMMANDATIONS

- 1 Encourager le département de Pharmacie à développer une culture qualité dans toutes ses activités, sous l'autorité d'une direction affirmant un *leadership* clair dans cet objectif.

Conclusion

Le comité tient tout particulièrement à remercier l'UNamur pour sa disponibilité lors de sa visite du département de Pharmacie de la faculté de Médecine. Il remercie également le département ainsi que toutes les personnes rencontrées lors des différents entretiens regroupés, pour la qualité des échanges et le climat de convivialité qui ont permis au comité d'approfondir sa compréhension de la situation du département, en complément de la lecture du dossier d'avancement et de l'ensemble des documents que le département avait fournis initialement ou en complément des demandes du comité.

À l'issue de la dernière visite d'évaluation par l'AEQES, le comité a constaté que le département de Pharmacie avait mis en place, suite aux recommandations initiales du comité d'experts, un plan d'action qui a fait office de feuille de route et un certain nombre d'actions qui, pour beaucoup, ont permis de répondre à ces recommandations. Il était recommandé en premier lieu de mettre en place une nouvelle politique qualité institutionnelle et de la faire percoler dans tous les départements. Il est clair que l'UNamur a pris en compte ces recommandations et que les démarches d'appropriation par la faculté de Médecine et le département de Pharmacie sont en cours actuellement. Concernant la formalisation du département de Pharmacie, celle-ci a été réalisée, et un organigramme a été établi.

Le programme des études de Pharmacie donne lieu maintenant à une révision régulière par le conseil de département et par les commissions de contact, auxquels participent toutes les parties prenantes du département, avec une participation particulièrement active des étudiants. La révision de ces programmes est d'autant plus importante du fait de la création du cycle de master en Sciences pharmaceutiques au sein du département et de l'opportunité de revoir à cette occasion l'ensemble du programme du cycle de bachelier. Le comité encourage donc vivement cette révision et, dans cet objectif, le développement de nouveaux indicateurs et la parution d'un nouveau référentiel de compétences pour les métiers de pharmacien, pharmacien dont les missions évoluent fortement actuellement. Du fait de ces évolutions, le comité incite vivement la faculté à plusieurs types de réflexion, sur la pertinence des travaux pratiques dans la formation, sur le rôle de la pharmacie didactique, en particulier sur la préprofessionnalisation du cycle de bachelier. Le comité a en revanche vivement regretté que le conseil pédagogique, qui devrait être le lieu privilégié de tous les échanges concernant la pédagogie, n'ait pas pu encore être mis en place à ce jour.

À l'issue de sa visite, les principaux obstacles identifiés par le comité sont principalement la conséquence d'un doublement des effectifs étudiants au cours de ces dernières années. On relève, d'une part, le manque de locaux, en qualité et en quantité, pour accueillir tous ces étudiants et, d'autre part, un déficit très important de ressources humaines pour assurer une prise en charge optimale des mêmes étudiants. Un vrai déficit de communication auprès des étudiants a été par ailleurs relevé, en particulier concernant les informations sur les métiers de pharmacien et sur les possibilités de mobilité internationale.

Le comité encourage vivement le département de Pharmacie à poursuivre ses efforts, sous l'autorité d'une direction affirmant un *leadership* fort, ce qui semble manquer aujourd'hui, pour atteindre ses objectifs de la meilleure prise en charge possible des étudiants qui lui sont confiés et dans le plus grand respect d'une démarche qualité qui s'inscrit de plus en plus dans une culture qualité en développement à l'UNamur.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation
Sciences pharmaceutiques
 2023-2024

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel : L'Université de Namur (UNamur) tient à remercier le comité d'évaluation continue pour ses observations et remarques constructives et la reconnaissance des efforts déployés pour améliorer le programme de Bachelier en Sciences Pharmaceutiques. Nous accueillons favorablement les recommandations formulées et nous engageons à poursuivre nos efforts pour répondre aux points soulevés dans le rapport préliminaire d'évaluation continue du comité des experts. Nous sommes particulièrement sensibles à la reconnaissance des initiatives déjà mises en place pour renforcer la qualité de notre enseignement et pour répondre aux besoins de nos étudiants. Les retours détaillés du comité nous permettent d'identifier avec précision les domaines nécessitant des améliorations, notamment en ce qui concerne la formalisation de notre démarche qualité, l'optimisation de la gouvernance des programmes, l'amélioration des infrastructures, et l'encouragement de la participation étudiante aux évaluations des enseignements. Nous considérons cette évaluation comme une opportunité précieuse pour affiner nos stratégies pédagogiques et administratives. Les recommandations sur le leadership et la gestion des programmes seront prises en compte pour renforcer nos processus internes. Nous nous engageons à mobiliser toutes les ressources nécessaires pour garantir que nos étudiants reçoivent une formation de haute qualité, conforme aux standards internationaux.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Partie du rapport (A, B ou C)	Observation de fond
Synthèse	<p>Nous reconnaissons les principales forces et faiblesses identifiées par le comité d'évaluation. Nous notons particulièrement les améliorations suggérées en matière de leadership et de communication, ainsi que les recommandations sur l'amélioration des locaux et l'encadrement des étudiants.</p> <p>Commentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En absence de conseil pédagogique, les questions ayant trait à ce domaine étaient discutées en Conseil de département sous la présidence du Directeur de Département avec le soutien du Coordinateur Pédagogique. - En ce qui concerne le manque de communication à l'égard des débouchés, nous tenons à souligner que les différents débouchés de la formation en Sciences Pharmaceutiques sont abordés tout au long de la formation dans diverses Unités d'Enseignement. - Néanmoins nous retenons qu'une communication plus soutenue est demandée par l'AEQES. - Nous nous rallions au point sur l'insuffisance des locaux. Nous tenons cependant à mentionner que les démarches nécessaires pour offrir un meilleur cadre de travail aux étudiants du Bachelier en Sciences Pharmaceutiques sont en cours depuis plusieurs années.
<p>Critère B Constats et analyse</p> <p>§10</p>	<p>Concernant le pilotage des programmes, une clarification des rôles et des missions des différents conseils (département, pédagogique, commissions de contact) a été mise en exergue.</p> <p>Commentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des réunions mensuelles pour clarifier et harmoniser les rôles et

§6-7	<p>missions de chacun sont organisées dans le cadre des Conseils de Département). Des groupes de travail se sont réunis durant les années académiques 2022-2023 et 2023-2024 afin de répondre aux demandes en termes d'harmonisation des programmes et d'innovation pédagogique (pharmacologie, pharmacothérapie et analyse pharmaceutique). Néanmoins, le Département de pharmacie ayant souhaité procéder à une approche « top/down », ces premières réunions concernaient essentiellement le programme du Master en Sciences Pharmaceutiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En ce qui concerne le manque de communication à l'égard de la mobilité, il est à mentionner qu'une communication d'introduction aux Erasmus est réalisée chaque année, en Bloc 60 dès le premier jour de la rentrée ainsi qu'en octobre pour les Bloc 120-1 et 120-2. Toutes les informations pertinentes mises à jour sont à disposition des étudiants sur le site de l'UNamur : https://www.unamur.be/fr/medecine/dep-pharma/erasmus
Critère B, Constats et analyse §11	<p>Nous tenons à souligner qu'un groupe de travail œuvre depuis plusieurs années à l'établissement d'un centre de simulation interdisciplinaire "One-Health", dont la pharmacie didactique est le premier jalon. Le comité de pilotage travaille actuellement à améliorer l'équipement, la structure et les ressources humaines de ce future centre de simulation pour en maximiser l'efficacité et l'intégration des connaissances techniques et réglementaires nécessaires. Ce centre permettra la mise en place de méthodes pédagogiques innovantes offrant une vision transversale et intégrée pour les étudiants en sciences pharmaceutiques au travers de jeux de rôles. Cette méthode pédagogique innovante est en place depuis bientôt 4 ans dans le cadre du cours de pharmacothérapie spécialisée de la formation en Master en Sciences Pharmaceutiques. Le comité de pilotage travaille actuellement à la mise en place d'offres de formations en pratiques pédagogiques axés sur la simulation à destination des enseignants et assistants du Département de Pharmacie notamment.</p>
Critère B, §19	<p>En ce qui concerne les charges et missions des technologues et assistants, une répartition des tâches est effectuée chaque année en tenant compte de l'expertise, des compétences et disponibilités de chacun et dans une optique d'équité. Cependant, il a été constaté un certain déséquilibre des charges horaires, résultant de l'augmentation significative des cohortes, qui doit en effet être solutionné rapidement. Il est à noter que le remplacement de deux assistants par deux pharmaciens de formation, permettra une meilleure polyvalence (chaque assistant pouvant donner tous les modules pratiques), permettant une meilleure répartition des tâches. Il est également à noter le remplacement d'un technologue par un technologue dédié à la recherche permettant une meilleure spécificité des tâches.</p>
Critère C, §3	<ul style="list-style-type: none"> - Il est à noter que le Département de Pharmacie organise mensuellement des Conseils de Département sous la présidence de son Directeur. Ces conseils sont généralement suivis de Conseils Facultaires sous la présidence du Doyen de la Faculté de Médecine. - Quatre commissions de contact sont organisées à des périodes stratégiques de l'année académique sous la présidence du Coordinateur Pédagogique.

Prof. Dogné Jean-Michel, Doyen
Date et signature de l'autorité
académique dont dépend l'entité

PO
28.06.24
Dogné (Vice-Doyen)

PhD Siriez Romain
Date et signature du coordonnateur
de l'autoévaluation

Siriez
28 juin 24